

COMMUNE DE PERIGNY-SUR-YERRES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2018

MM & Mmes : G. URLACHER, G. LE LAY, N. FIACRE, P. JUNILLON,
S. LE CLEACH, Maires Adjoints

MM & Mmes : C. ANDRÉ, M-T BOURNEIX, G. BRUN, D. DELAGE, J-F JACQ, G. MATHIEU,
Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir : P. BLONDEL à G. URLACHER, S. LOUNICI à G. LE LAY,
A. GUEDON à P. JUNILLON

Absente : C. HARNICHARD,

G. MATHIEU a été désigné Secrétaire.

FINANCES

1- Révision du montant du Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT)

Aussi, en fonction des communes, un certain nombre de charges ont été transférées au Territoire, ce qui implique de réviser le montant du FFCT pour l'année 2018, soit 362 404.91 €

Adopté à l'unanimité

2- Autorisation des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2019

Sur le rapport de M. LE LAY, il est proposé d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du BP 2019 dans la limite du quart des crédits ouverts en 2018, soit 385 675 €.

Approuvé à l'unanimité.

3- Produit des Domaines

Comme chaque année, il convient de revaloriser les loyers perçus par la commune au titre de son patrimoine immobilier et d'appliquer une augmentation relative à l'indice INSEE, de cette année.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

4- Actualisation du tableau des effectifs

Il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs de la Ville voté au Budget primitif 2018.

Approuvé à l'unanimité

5- Désignation des membres du Conseil Municipal au SIGEIF

Suite au décès de Monsieur Daniel PERRAU, il convient de le remplacer en tant que représentant de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité.

M. Le Maire demande qui serait d'accord pour y siéger, mais aucun candidat ne s'est présenté. Ce point est donc reporté à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité.

6- Désignation des délégués auprès du SyAGE

Suite au décès de Monsieur Daniel PERRAU, il convient de le remplacer en tant que représentant de la Commune au sein du Syndicat pour les compétences assainissement et gestion des eaux pluviales et de la GEMAPI.

Sont élus :

Pour les compétences Assainissement et Gestion des Eaux :

- délégués titulaires : M. Georges URLACHER (15 voix obtenues)
M. Jean-François JACQ (15 voix obtenues)
- délégués suppléants : Mme Corinne ANDRE (15 voix obtenues)
M. Gilles MATHIEU (15 voix obtenues)

Pour la compétence Mise en œuvre du SAGE :

- délégué titulaire : M. Georges URLACHER
- délégué suppléant : M. Gilles MATHIEU

Adopté à l'unanimité

TERRITOIRE GRAND PARIS SUD EST AVENIR

7- Autorisation de signature du marché public de prestations de services relatif à la location d'autocars avec chauffeurs

Suite à la constitution du groupement de commandes formé pour la passation d'un marché public de prestations de services de locations de cars avec chauffeurs, un appel d'offres a été lancé par la Commune de Marolles-en-Brie, désignée en tant que coordonnatrice dudit groupement, sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire. A l'issue de cette procédure, la Commission d'appel d'offres du coordonnateur a désigné la société NEDROMA comme titulaire du marché, d'une durée de 3 ans à compter de sa notification.

Le Conseil Municipal doit autoriser Mme Le Maire de Marolles en Brie pour signer le marché au nom du groupement de commandes.

Approuvé à l'unanimité

8- Autorisation de signature de l'avenant n°1 relatif à la répartition des frais de publication des annonces des marchés publics passés par le coordonnateur du groupement de commandes

Les communes du Plateau Briard s'étant regroupés pour la passation des marchés publics groupés, il s'avère nécessaire de conclure un avenant à la convention de groupement de commandes afin d'inclure la prise en charge des frais de publicité dans les journaux d'annonces légales, frais qui seront répartis entre les communes adhérentes.

Adopté à l'unanimité

9- Adoption du rapport de la CLECT de la Métropole du Grand Paris

Il est soumis au Conseil Municipal le rapport de la CLECT du Grand Paris pour approbation.

Approuvé à l'unanimité

Communication de Monsieur le Maire :

- M. Le Maire soumet l'adoption d'un vœu pour dire « non à la prison de Noisseau » - approuvé à l'unanimité
- Au 1^{er} Janvier 2019, la commune comptera d'après l'INSEE 2 662 habitants
- Ouverture de la micro-crèche à compter de la mi-février 2019, date encore prévisionnelle
- Le CCAS de la Ville a émis le souhait à l'unanimité de nommer la future micro-crèche « Mon Ami Perrau », en hommage à Monsieur Daniel PERRAU. Ce souhait sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, fin de séance à 21h20